



FOOTBALL CLUB SAINTE FOY-LES-LYON

N° 523654

Siret : 424250132 00018

Ste Foy lès Lyon, dimanche 31 mai 2009

1/ EXIGENCE DANS LA GESTION D'UN GROUPE

- **Accueil** : Il doit accueillir les joueurs et les parents (école de football). Il pointera les joueurs sur une feuille de présence. Il doit s'assurer que tout le monde quitte le complexe sportif dans de bonnes conditions.
- **Communication** : il (ou le responsable de l'école de football) est le relais entre l'administratif et le sportif, de ce fait il doit vérifier que toutes les informations concernant son groupe soient bien transmises. Il doit aussi adapter son langage en fonction de la catégorie gérée.
- **Animation** (un atout primordial) : chaque séance doit être vivante et interactive. Elle a pour but de faire évoluer ceux qui y participent et doit les préparer à intégrer un collectif. A tout niveau, le joueur doit y prendre du plaisir.
- **Sélection** : La convocation d'un joueur à une rencontre doit être officielle (par voie d'affichage). Cependant il est important que l'effectif tourne et que chacun puisse avoir du temps de jeu.

2/ ATTITUDE IRREPROCHABLE

- Il est impératif d'être à l'heure pour le démarrage d'une séance.
- Il doit surveiller son langage, à l'entraînement comme pendant les matchs.
- Il doit véhiculer le respect de l'adversaire.
- Il respecte les décisions d'arbitrage et adopte un comportement exemplaire dans la défaite comme dans la victoire.
- Il doit avoir une tenue correcte.
- Il sensibilise son groupe à l'hygiène du sportif (en particulier à l'école de football).
- Il est responsable du matériel mis à disposition par le Club

3/ PEDAGOGIE

- Il planifie ses séances suivant une organisation, générale et propre à la catégorie.
- Il tient compte de l'âge ainsi que des caractéristiques biologiques des joueurs.
- Il inspire confiance, rassure, encourage et démontre.
- Il est à l'écoute des joueurs et le plus positif possible.
- Il prend le temps d'expliquer afin d'être compris de tous.
- En football à 11, le responsable rédige un document comportant les informations et les consignes propres à sa catégorie.

4/ INVESTISSEMENT DANS LA VIE DU CLUB

- Evoluant dans une structure en mouvement, il se doit de participer aux réunions sportives ou administratives.
- Il doit aussi être à la recherche et s'entourer de dirigeants (2) pour l'accompagner lors des rencontres.
- Ses compétences peuvent servir aux besoins du club dans des circonstances autres que la gestion de son groupe (événements particuliers, tournois, ...).
- Il peut aussi prétendre à des formations.

A Sainte Foy, le

Signature